



Dossier de l'OHI n° FO/599/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA  
COMMISSION DES FINANCES  
02/2020  
16 octobre 2020**

**2<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

-----

**REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES**

**Monaco, 12 novembre 2020**

Références :

- A. Lettre circulaire de l'Assemblée 31/2020, du 14 octobre 2020 – 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI en tant qu'événement à distance – Dispositions logistiques
- B. Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI
- C. Lettre circulaire de la Commission des finances 03/2019

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux dispositions annoncées dans la lettre circulaire citée en référence A, la Commission des finances tiendra sa prochaine réunion ordinaire le jeudi 12 novembre 2020 de 13h30 à 14h45 en tant qu'événement à distance, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée. Conformément à la Règle 1 des Règles de procédure citées en référence B, tout Etat membre qui n'est pas privé du droit de vote ni de ses avantages et prérogatives peut participer aux travaux de la Commission des finances.

2. Conformément aux Règles 3 et 6 de la référence B, l'ordre du jour provisoire de la réunion est fourni en Annexe A. Il a déjà été demandé aux Etats membres de soumettre leurs propositions aux fins de discussion par la Commission des finances, cf. référence C ; toutefois, en raison du besoin répété de réorganisation de l'Assemblée de l'OHI et de la réunion de la Commission des finances, les Etats membres sont de nouveau invités à soumettre des propositions aux fins de discussions, **au plus tard le 2 novembre 2020**, en utilisant le système de formulaire en ligne de l'OHI contenu dans l'annexe B, les soumission pouvant également être envoyées par courriel ([cl-lc@iho.int](mailto:cl-lc@iho.int) avec copie ou par télécopie (+ 377 93 10 81 40) en complétant l'Annexe B.

3. Les dispositions techniques relatives à la tenue de la réunion de la Commission des finances en tant qu'événement à distance sont détaillées dans la référence A. Les Etats membres souhaitant participer à la réunion de la Commission des finances sont invités à suivre les instructions pour l'inscription décrites dans la référence A.

4. L'élection du président et du vice-président de la Commission des finances a lieu pendant la réunion de la Commission des finances. Les Etats membres représentés à la réunion peuvent participer à l'élection. Conformément à la Règle 9 amendée des Règles de procédure de la Commission des finances (cf. référence B), le président et le vice-président seront élus pour une période de trois ans et occuperont leurs fonctions jusqu'à la fin de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée (A-3).

5. Le Secrétariat a reçu la candidature de Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco) à la présidence et a été informé du fait que M. Andrew Millard (Royaume-Uni) est prêt à continuer en tant que vice-président.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général

Annexe A : Ordre du jour provisoire

Annexe B : Formulaire pour la soumission de propositions  
([https://IHO.formstack.com/forms/fccl\\_02\\_20](https://IHO.formstack.com/forms/fccl_02_20))

## REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monaco, 12 novembre 2020

Ordre du jour provisoire

| Item | Heure<br>(HEC /<br>UTC+1) | Date / Description   | Document        |
|------|---------------------------|--|-----------------|
|      |                           | <b>Jeudi 12 novembre</b>   |                 |
|      | 12h30 – 13h30             | Test technique de l'infrastructure de communication (système GoToWebinar)    |                 |
| FC-1 | 13h30-13h45               | <i>Ouverture de la réunion</i>   |                 |
| FC-2 |                           | <i>Adoption de l'ordre du jour</i>   |                 |
| FC-3 |                           | <i>Election du président et du vice-président</i>                            |                 |
| FC-4 | 13h45-14h00               | <i>Rapport financier de l'OHI 2017 – 2019</i>                                | A2_2020_F_01_FR |
| FC-5 | 14h00-14h10               | <i>Mise en œuvre du budget pour 2020</i>                                     |                 |
| FC-6 | 14h10-14h25               | <i>Budget triennal 2021 – 2023</i>   | Proposition 1.7 |
| FC-7 | 14h25-14h35               | <i>Budget annuel pour 2021 à soumettre au Conseil aux fins d'approbation</i> | C4-05.3A        |
| FC-8 | 14h35-14h45               | <i>Rapport à l'Assemblée – Clôture de la réunion</i>                         |                 |

**REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES**

**Monaco, 12 novembre 2020**

**FORMULAIRE DE REPONSE**

Système de formulaire en ligne de l'OHI [https://IHO.formstack.com/forms/fccl\\_02\\_20](https://IHO.formstack.com/forms/fccl_02_20)

**(à retourner au Secrétariat de l'OHI au plus tard le 2 novembre 2020  
Courriel : [cl-lc@iho.int](mailto:cl-lc@iho.int) – Télécopie : +377 93 10 81 40)**

**Etat**  
 **membre :**

**Correspondant :**  **Courriel :**

1. Avez-vous des commentaires concernant l'ordre du jour ?

OUI

NON

2. Si votre réponse est OUI, veuillez fournir vos commentaires ci-dessous.